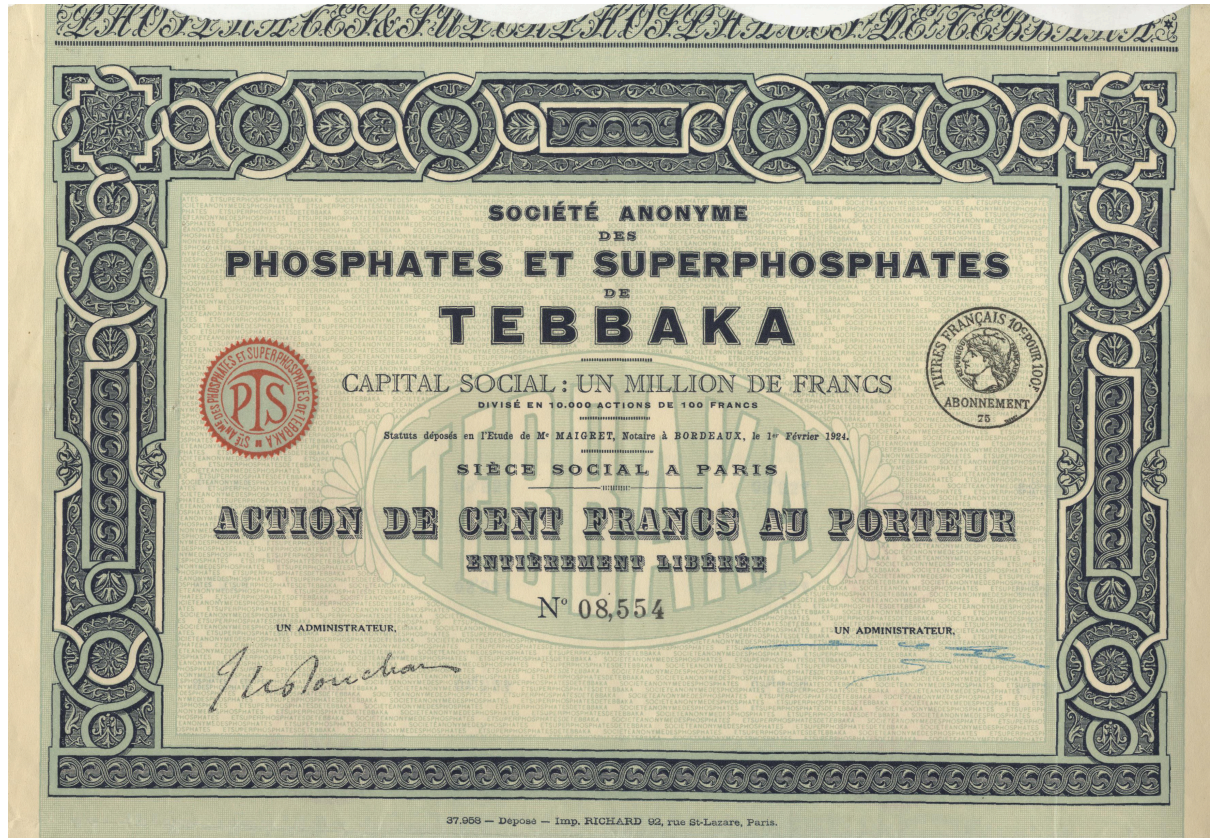


Mise en ligne : 18 mai 2016.  
Dernière modification : 20 avril 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA, Algérie (1924-1933)



Coll. Serge Volpe  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
Société anonyme  
des  
phosphates et superphosphates de Tebbaka  
Capital social : un million de fr.  
divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.  
ABONNEMENT  
75

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Maigret, notaire à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> février 1924

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée  
Un administrateur (à gauche) : J.-M. Bouchard  
Un administrateur (à droite) : ?  
Imprimerie Richard, 92, rue Saint-Lazare, Paris

---

Société des phosphates et superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 20 février 1924)

Cette société anonyme en formation a pour objet l'acquisition, l'exploitation de tous gisements de phosphates, situés dans l'Afrique du Nord, et notamment de celui situé dans la propriété privée dite de « Tebbaka » ; la transformation en superphosphates des phosphates extraits.

Le siège est à Paris, 87, rue Saint-Lazare.

Le capital est de 1 million, en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire. Le conseil est autorisé à porter ce capital à 12 millions. Il est créé, en outre, 5.000 parts de fondateur.

---

Société des phosphates et superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 19 février 1925)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> mars 1925)

Cette société anonyme, dont nous avons annoncé la formation dans notre numéro du 20 février 1924, est aujourd'hui définitivement constituée.

Rappelons qu'elle a pour objet l'acquisition et l'exploitation de tous gisements de phosphates, situés dans l'Afrique du Nord, et notamment de celui situé dans la propriété privée, dite de « Tebbaka » ; la transformation en superphosphates des phosphates extraits.

Le siège est à Paris, 12, rue Caumartin.

Le capital est de 1 million, en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire; le conseil est, dès à présent, autorisé à le porter à 16 millions. Il a été créé, en outre, 5.000 parts de fondateur, attribuées à M. Albert Abensour, industriel à Caudéran (Gironde), 138, avenue de la République.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Jean de Béru, 59, rue Hoche, à Houilles (Seine-et-Oise) ; Alfred de Puyfontaine <sup>1</sup>, 8, rue Vivienne, à Paris ; Raymond Poirier de Wolodkowicz, industriel, 94, rue de la Trésorerie, à Bordeaux ; Albert Poisson, à Rions-des-Landes (Landes) ; J.-M. Bouchard, 4, rue de Mondovi, à Paris ; F.-E.-M. Loiseleur <sup>2</sup>, 82, rue de la Croix-Blanche, à Bordeaux ; et Albert Abensour.

---

Société des phosphates et superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 3 février 1926)

---

<sup>1</sup> Alfred de Puyfontaine : ancien administrateur de la Franco-Wyoming :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Franco-Wyoming\\_Oil\\_Cy.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Franco-Wyoming_Oil_Cy.pdf)

Administrateur de France et Canada. Compagnie française de navigation (1920).

<sup>2</sup> François-Ernest-Marie Loiseleur (1855-1926) : polytechnicien, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, ingénieur en chef de la Compagnie des chemins de fer du Midi, chef du service des études de l'Union industrielle de Bordeaux et du Sud-Ouest.

L'assemblée extraordinaire du 1<sup>er</sup> février a voté la division des 6.000 parts de fondateur en centièmes.

---

Société des phosphates et superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 19 février 1926)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, au siège social, à Paris, 12, rue Caumartin, a rendu définitive l'augmentation du capital de 2 à 5 millions de francs.

Le conseil est autorisé à porter éventuellement le capital jusqu'à 16 millions, en une ou plusieurs fois.

L'assemblée a approuvé l'apport en nature de la concession de Tebbaka par la Compagnie commerciale bordelaise.

---

Phosphates et superphosphates de Tebbaka  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1926)

Au titre ordinaire, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1923, ne comportant pas de compte de profits et pertes, l'exploitation proprement dite n'ayant été ébauchée que dans la deuxième quinzaine de novembre 1925.

Le résultat des études faites sur le procédé de transformation de phosphates pauvres en superphosphates riches a fait l'objet d'un rapport de M. Lindet, membre de l'Institut, qui consacre la valeur de ce procédé dont l'application industrielle a été vérifiée.

L'actif scientifique de la société s'est en outre enrichi d'un brevet pour la fabrication d'acide sulfurique sans chambres de plomb, dont l'application industrielle est actuellement à l'étude.

Les études sur les gisements, poussés activement, permettent de tabler sur un minimum de 20 millions de tonnes de phosphates riches. Une grosse partie de ces phosphates titre de 70 à 75 %, c'est-à-dire une teneur sensiblement égale à celle des phosphates marocains.

---

ENTRÉE EN JEU DE LA BANQUE CATHALA  
Syndicat de spéculation

Prise de participation en violation des statuts dans la Tebbaka  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cathala\\_et\\_Cie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cathala_et_Cie.pdf)

Société des phosphates et superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 3 novembre 1926)

D'une façon générale, on a toujours craint pour nos exploitations algériennes et tunisiennes l'arrivée sur le marché du phosphate marocain. Cette crainte a surtout été motivée par la haute teneur des phosphates marocains. Il est aujourd'hui avéré que le phosphate marocain, en raison même de sa haute teneur, a des débouchés différents du phosphate tunisien. La société des Phosphates et Superphosphates de Tebbaka a donc l'avantage d'avoir à la fois les débouchés des sociétés phosphatières algéro-tunisiennes et ceux des gisements marocains, puisque ses gisements contiennent des

phosphates de teneurs allant de 54 % à 74 %. La variété des débouchés met la société dans une situation privilégiée pour son avenir.

Dans ce même esprit, il convient de signaler, d'autre part, que la société a livré un chargement de phosphate métallurgique dont l'emploi Industriel a été des plus satisfaisants.

---

#### PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA (*La Revue coloniale*, décembre 1926)

Le capital vient d'être porté de 1 à 2 millions, par l'émission à 125 francs de 10.000 actions de 100 francs.

---

#### Phosphates et superphosphates de Tebbaka (*La Journée industrielle*, 2 décembre 1926)

Conformément à un plan logique, l'exploitation se développe d'abord aux abords mêmes de la station de Bir-el-Afou, sur la voie ferrée Tunis-Kalaat-ès-Senam. C'est ainsi qu'une « recette » de 70 m. de long est contiguë à la gare et que certaines galeries en débouchent à 200 mètres. Les frais de manutention sont de ce fait réduits au minimum et l'on peut signaler — par comparaison avec la plupart des exploitations similaires — que les immobilisations sont extrêmement réduites.

Les milliers de tonnes déjà extraites ont justifié les prévisions quant à la richesse en phosphate à haute teneur. Et de nouvelles perspectives de succès sont fournies par la découverte d'une vaste couche de beau phosphate métallurgique, couche recoupée à la fois, à plusieurs centaines de mètres de distance, par les galeries Anne-Marie (du massif de Kef-Debak) et Jean (dans la région de Dar Smala).

---

#### Phosphates et superphosphates de Tebbaka (*La Journée industrielle*, 11 décembre 1926)

Le 1<sup>er</sup> décembre est arrivé au port de Tunis le vapeur *Beumanoir*, affrété par la société des Phosphates et Superphosphates de Tebbaka. Ce navire repartira sous quelques jours à destination du Danemark, avec une cargaison de 4.000 tonnes de phosphates mi-partie 58/63, mi-partie 70/75, provenant de la mine de Bir-Lafou.

C'est la première fois que la société de Tebbaka charge un navire avec ses moyens propres et à son appontement particulier.

---

#### Phosphates et superphosphates de Tebbaka (*Le Mercure africain*, 29 décembre 1926)

L'effort de cette société se porte surtout, actuellement sur les gisements de Bir-el-Afou, qui s'étendent sur 1.500 hectares et sont traversés par la voie ferrée de Tunis à Kalaat-ès-Senam. La gare de Bir-ef-Afou n'est pas à plus de 200 kilomètres de l'ouverture d'une des principales galeries, et les phosphates aboutissent, dans la station même, à une « Recette » d'environ 70 mètres de long. Au voisinage sont aménagées

des constructions pour la direction, les bureaux et services techniques, et le logement de 300 ouvriers.

L'exploitation continue à confirmer les prévisions, quant à la puissance, notamment de certaines couches dont la teneur atteint 72,5 p. cent de phosphate tricalcique..

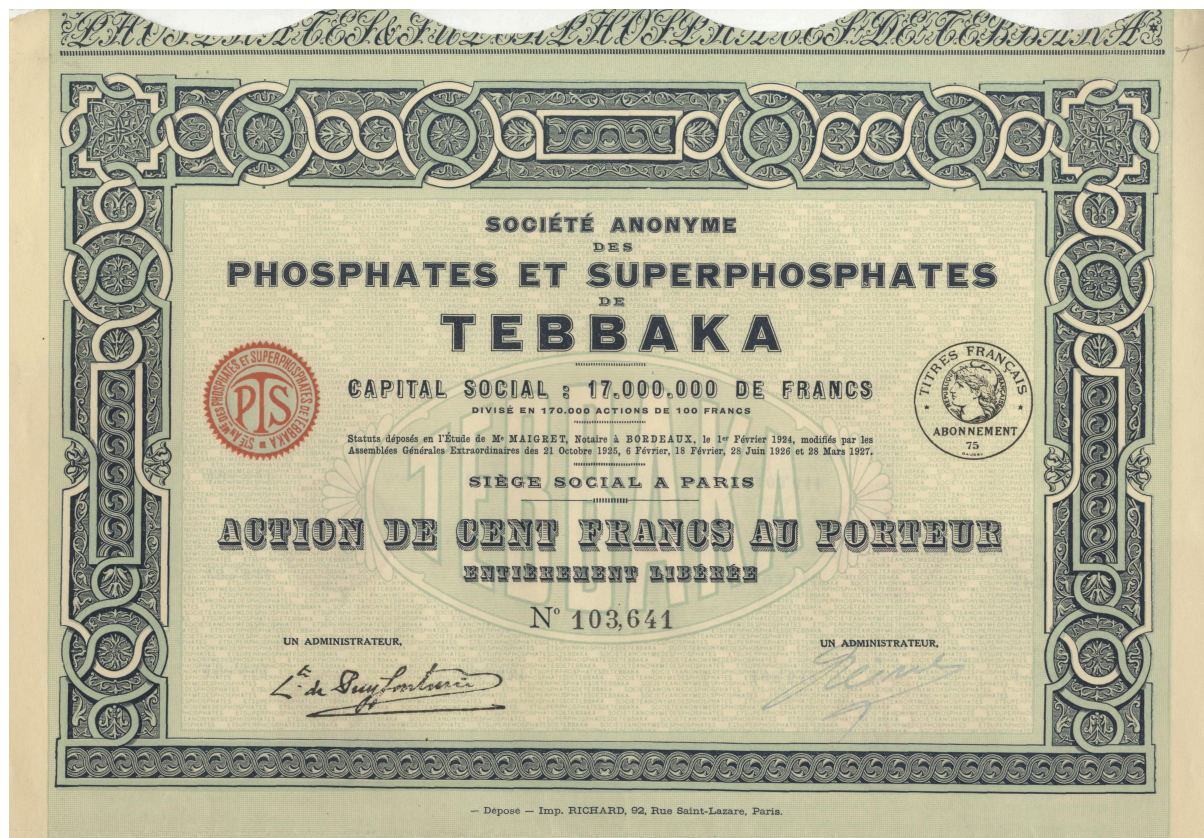
---

Phosphates et superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 19 janvier 1927)

On sait que l'effort de la Société se porte surtout actuellement sur le gisement de Bir-el-Afou, dont les 1.500 hectares sont traversés par la voie ferrée de Tunis à Kalaat-es-Senam. Les travaux d'aménagement y sont activement poussés, et — en particulier — on vient de terminer les fondations d'une importante centrale électrique. En même temps le creusement de nouvelles galeries continue à confirmer toutes les prévisions quant à l'existence de puissantes couches de minerai à haute teneur. Signalons la livraison à Frédéricia (Danemark), le 31 décembre dernier, de 4.000 tonnes de phosphates, transportées depuis Tunis et vendues par la société.

---

1927 (mars) : CAPITAL PORTÉ DE 10 À 17 MF



Coll. Serge Volpe  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
Société anonyme  
des  
phosphates et superphosphates de Tebbaka  
Capital social : 17.000.000 de fr.  
divisé en 170.000 actions de 100 fr. chacune

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.  
ABONNEMENT  
75

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Maigret, notaire à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> février 1924  
modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 21 octobre 1925, 6 février, 18 février, 28  
juin 1926 et 28 mars 1927.

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : E. de Puyfontaine

Un administrateur (à droite) : ?

Imprimerie Richard, 92, rue Saint-Lazare, Paris

---

Phosphates et Superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 29 mars 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a ratifié l'augmentation du capital social porté de 10 à 17 millions par l'émission de 70.000 actions de 100 fr. émises à 150 fr. L'assemblée a nommé M. [Raymond] Cathala, administrateur.

---

Phosphates et Superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 25 février 1927)

D'après les renseignements communiqués, l'effort de la société se poursuit énergiquement sur le gisement de Bir-el-Afou. En particulier, de nouvelles galeries ont été amorcées et ont rencontré — comme il était prévu — des couches d'un phosphate très rémunérateur. Quant à la centrale électrique dont les fondations ont été terminées le mois dernier, on y travaille avec activité.

Déjà, d'ailleurs, les livraisons deviennent intéressantes puisque le vapeur *Beaumanoir* vient à nouveau, le 9 février dernier, de quitter Tunis pour transporter à Dublin un chargement de 3.500 tonnes, dont moitié de phosphate riche.

---

BOURSE DE PARIS  
PRODUITS CHIMIQUES  
Phosphates et Superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 4 mars 1927, p. 6, col. 3)

On introduira lundi prochain 7 mars, au marché hors cote, les parts de la Société des Phosphates et Superphosphates de Tebbaka. Celles-ci sont susceptibles de prendre une plus-value considérable au fur et à mesure du développement des exploitations, en vue duquel la Société procède, en ce moment, à l'augmentation du capital, dont nous donnons par ailleurs les conditions.

---

[AVIS FINANCIER]  
PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*La Journée industrielle*, 4 mars 1927, p. 6, col. 6)

En vue de poursuivre l'exécution du programme industriel de la société, le conseil a décidé une augmentation de capital de 7 millions de francs, à laquelle il est procédé du 23 février au 12 mars 1927.

Les actionnaires ont un droit de préférence à raison de 7 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, au prix de 150 francs payable :

Le premier quart et la prime, soit 75 francs, en souscrivant;

Les trois autres quarts, au fur et à mesure des appels du conseil d'administration.

Les souscriptions sont reçues au siège social de la société, 12, rue Caumartin, à Paris ; à la Banque syndicale de Paris, 32, rue de Trévise et 80, boulevard Haussmann, à Paris ; et chez MM. Cathala et Cie, 7, rue La-Boétie, à Paris.

---

PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*La Journée industrielle*, 13 mars 1927)

À l'heure où une crise assez sérieuse sévit sur les phosphates à faible teneur, à cause de la charge presque prohibitive que constituent pour eux les frais de transport, il est intéressant de constater que les galeries en voie d'établissement sur les gisements de Bir-el-Afou et Tebbaka continuent à rencontrer des couches de phosphates riches, titrant de 68 à 75 %. En outre, l'exploitation très rémunératrice des phosphates métallurgiques vient d'être entreprise ; c'est ainsi que le transport *Édouard-Schaki* est en route pour Anvers avec une cargaison de ces phosphates, destinée aux trois principales sociétés belges de grosse métallurgie.

La dernière augmentation de capital va donner à la société une possibilité d'expansion dont les effets seront particulièrement remarquables avant peu.

---

BOURSE DE PARIS  
PRODUITS CHIMIQUES  
(*La Journée industrielle*, 11 mai 1927)

Une certaine activité s'est manifestée sur les valeurs de phosphates, qui doit retenir l'attention sur *Tebbaka*, bien tenue à 183. Le titre n'a, en effet, pas encore participé à l'avance générale dont les valeurs françaises ont profité. Or, jusqu'ici, la société n'a mis en exploitation qu'une partie de ses puissantes couches de phosphates à haute teneur et de ses gisements de phosphate métallurgique très apprécié de la grosse industrie. Rappelons que, grâce au procédé « de Sagazan », la société peut tirer également parti des phosphates pauvres en les transformant sur place en superphosphates riches.

---

PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*La Journée industrielle*, 11 juin 1927)

Avant de passer à l'examen du bilan au 31 décembre 1926, il est indispensable de noter que l'année 1926 a été, pour la société, une année de travaux de recherches et d'organisation.

Le capital de la société, qui, au début de 1926, était de 2 millions de francs, a été porté à 5 millions de francs en février 1926 et à 10 millions de francs en juin 1926.

Les troisième et quatrième quarts de cette dernière augmentation n'ont été appelés que le 15 décembre 1926.

Le tonnage extrait pendant cette année s'est élevé à environ 13.000 tonnes de phosphates, se décomposant en quantités approximativement égales de :

Phosphate tout-venant, 58/63 % ; phosphate métallurgique, 53/58 % ; phosphate, 68/72 %.

Ce phosphate a été entièrement fourni par les travaux de recherches et de prospection.

L'année 1927 est entièrement consacrée en travaux de traçages pour préparer l'exploitation industrielle qui devra commencer au début de l'année 1928.

Au passif du bilan, le poste « Société civile de Bir-Lafou » demande quelques explications :



En effet, sur cette somme de 3.380 000 fr., 380.000 fr. sont à régler en espèces et les 3 millions restant sont à régler en actions d'apport.

Une première assemblée des actionnaires de la Société des Phosphates et Superphosphates de Tebbaka a nommé un commissaire chargé de vérifier la valeur de cet apport. La deuxième assemblée générale sera convoquée prochainement pour réaliser cette opération.

Le capital social sera alors porté de 17 millions de francs à 20 millions de francs et le poste « Société civile de Bir-Lafou » disparaîtra du passif.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1926

ACTIF		
Immobilisé :		
Gisements, brevets et procédés de fabrication :	8.075.472 35	
Terrain et immeuble :	156.129 90	
Premier établissent, constitution, traçages et recherches :	4.981.043 95	
Amort.p. prime d'émission :	2.662.448 30	2.321.595 65
Frais d'études des gisements et laboratoires :	12.900 30	
Dépôts et cautionnements :	7.815 50	
Matériel, outillage et installation mine et port Tunis :	1.317.612 16	
Mobil, et agencem. Paris, mine Tunis :	65.543 10	11.957.068 96
Disponible :		
Marchandises en stock	781.828	
Caisse et banques	569.911 90	
Débiteurs divers	1.310.915 97	2.662.655 87
Total		<u>14.619.724 83</u>
PASSIF		
Capital : 10.000.000 00		
Exigible à long terme :		
Société civile de Bir-Lafou	3.380.000 00	
Cr. div.	542.801 30	3.922.801 30
Exigible à vue :		
Créditeurs divers :	276.469 89	14.199.271 18
Profits et pertes		420.453 64
Total		<u>14.619.724 83</u>

PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(Le Journal des finances, 17 juin 1927)

Comme il est facile de s'en rendre compte, l'année 1926 a été, pour cette société, une année de travaux de recherches et d'organisation.

Le capital de la société, qui était de 2 millions de francs, a été porté à 5 millions de francs en février 1926 et à 10 millions de francs en juin 1926.

Le tonnage extrait au cours de 1926 s'est élevé à environ 13.000 tonnes de phosphates, se décomposant en quantités approximativement égales de : phosphate tout-venant, 58/63 % ; phosphate métallurgique, 53/58 % ; phosphate, 68/72 % ; elles ont été entièrement fournies par les travaux de recherches et de prospection. En 1927, seront effectués les travaux de traçages pour préparer l'exploitation industrielle, qui devra commencer au début de l'année 1928.

Le bilan, au 31 décembre 1926, se totalise par 14.619.724 fr. 83. Les Immobilisations figurent pour 11.957.058 fr. 96 ; le capital pour 10 millions. A 4.199.271 fr. 19 d'exigibilités, à long et court termes, s'opposent 2.062.655 fr. 87 de disponible et réalisable. Le solde bénéficiaire s'élève à 420.453 fr. 64.

Il faut noter, au passif, le poste « Société civile de Bir-Lafou » qui figure pour 3.300.000 francs. Sur cette somme, 380.000 francs sont à régler en espèces et les 3 millions restant, en actions d'apport.

Une première assemblée des actionnaires de la Société des Phosphates et superphosphates de Tebbaka a nommé un commissaire chargé de vérifier la valeur de cet apport. La deuxième assemblée générale sera convoquée prochainement pour réaliser cette opération. Le capital social sera alors porté de 17 millions de francs à 20 millions de francs et le poste « Société civile de Bir-Lafou » disparaîtra du passif.

---

Assemblées générales  
PHOSPHATES DE TEBAKKA *[sic]*  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> juillet 1927)

L'assemblée ordinaire du 25 courant a approuvé les comptes de 1926, tels que nous les avons analysés dans le « Journal des finances » du 17 juin. Le solde bénéficiaire de 420.453 francs a été reporté à nouveau. Le rapport rappelle qu'au cours de l'exercice, la société a levé l'option sur le gisement de Bir-Lalou, portant ainsi à 8 millions les immobilisations se rapportant aux gisements. La totalité des phosphates extraits au cours des traçages (13.000 tonnes) a été vendue et le tiers expédié en 1926. En ce qui concerne le phosphate tout venant, le service technique aurait, mis au point un procédé qui a fait l'objet du dépôt de la marque « Scoriaphos » ; une usine est en construction en vue de la fabrication de ce produit ; la puissance de la centrale a été portée de 250 à 1.000 CV.

---

PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*La Journée industrielle*, 22 novembre 1927)

Une assemblée extraordinaire, convoquée pour hier, n'a pu délibérer valablement faute de quorum et a été reportée au 8 décembre.

---

PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*La Journée industrielle*, 9 décembre 1927)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a ratifié l'augmentation du capital social porté de 17 à 20 millions par l'émission de 30.000 actions de 100 francs. Ces actions sont attribuées, à titre d'actions d'apport, à la Société civile de Bir-Lafou, en rémunération de l'apport des gisements de Bir-Lafou fait par elle à la société.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil à porter éventuellement le capital social de 20 à 60 millions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*Le Journal des débats*, 10 décembre 1927)

Une assemblée générale extraordinaire et une assemblée spéciale ont eu lieu le 8 décembre, sous la présidence de M. l'amiral Dumesnil<sup>3</sup>.

Ces deux assemblées ont eu principalement pour but de ratifier l'augmentation de capital de 17 à 20 millions de francs, en 30.000 actions ayant un droit de vote de cinq voix par action, en rémunération de l'apport du gisement de Bir-el-Afou par la Société civile de Bir-el-Afou.

L'assemblée générale extraordinaire a également autorisé le conseil à porter le capital de 20 à 50 millions lorsqu'il le jugera opportun.

---

PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*La Journée industrielle*, 6 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1927. Bénéfice : 369.597 fr. Disponible : 790.051 fr., reporté à nouveau.

---

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1928)

M. A. Juillard (Saint-Étienne, 1921) a été nommé secrétaire général de la Société des phosphates de Tebbaka.

---

[KRACH DE LA BANQUE CATHALA]  
(*Le Populaire*, 27 juin 1930)

.....  
En octobre 1929, les deux associés s'occupaient de gestion de portefeuilles et de placements de titres. Ils fondèrent de nombreux syndicats de spéculation. Entre autres, Cathala fut gérant du Syndicat des phosphates Tebbeka, dont la faillite lui fit perdre 2 millions.

---

.....  
<sup>3</sup> Vice-amiral Charles Dumesnil (1868-1946) : ancien commandant de l'escadre de la Méditerranée (1923-1926), administrateur de l'Union commerciale indochinoise et africaine, de la Spéciale Financière, du Bureau Veritas, président de l'Union économique européenne...

---

PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 12 juillet, se soldent, après amortissements, par un déficit de 9.654.169 fr. Déduction faite du report bénéficiaire antérieur, la perte nette s'élève à 8.218.391 francs.

---

Dans les sociétés  
PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*L'Africain*, 11 juillet 1930)

Les comptes de 1929 se soldent en perte, après amortissements contre, en 1928, un bénéfice de 645.725 francs, reporté à nouveau.

---

PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1930)  
(*L'Africain*, 18 juillet 1930)

Les comptes de 1929, qui ont été présentés à l'assemblée du 12 juillet, se soldent après 7.925.958 d'amortissements et 370.662 fr. de provision pour créances douteuses, par un déficit de 9 millions 654.169 fr. et déduction faite du report bénéficiaire antérieur, la perte nette est de 8 millions 218.392 francs.

---

PHOSPHATES ET SUPERPHOSPHATES DE TEBBAKA  
(*L'Africain*, 29 août 1930)

L'exercice 1929 se solde par un déficit de 8.218.392 fr. 67 provenant presque exclusivement des amortissements opérés en vue d'assurer une situation saine. En effet, les postes frais de constitution de premier établissement, redevances minières, frais d'études et de laboratoire, ont été ramenés à 1 franc. Tous les autres postes de l'actif ont été amortis dans des proportions importantes. Par ailleurs, la société envisage la possibilité de fusionner avec une autre société.

---

Ni fête du cinquantenaire  
ni voyage présidentiel en 1931  
par L. de P.  
(*La Petite Tunisie*, 20 novembre 1930)

Voici, d'après la « Voix de la Terre » de Paris, sous la signature de M. Gustave Coste, président de la C. G. V., le relevé des pertes des mines tunisiennes :

.....  
Phosphates de Tebbaka (dépôt de bilan), 9.651109 francs.

---

Les Phosphates et superphosphates de Tebbaka en liquidation judiciaire  
(*La Journée industrielle*, 29 novembre 1930)

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 27 novembre, met en état de liquidation judiciaire la société des Phosphates et superphosphates de Tebbaka, au capital de 20 millions, ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation de gisements de phosphates dans l'Afrique du Nord, notamment à Tebbaka, la transformation des phosphates en superphosphates et généralement toutes affaires s'y rattachant. Le siège est à Paris, 26, rue Bassano.

M. Hildenfinger a été nommé juge commissaire et M. Coutant liquidateur provisoire.

---

Phosphates et Superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 17 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1930. Le bilan fait apparaître, compte tenu d'un report de 8.218.392 fr. 67, un solde débiteur total de 13.777.889 fr. 04, provenant presque exclusivement d'amortissements massifs.

---

Phosphates et Superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 19 mars 1932)

L'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 12 avril, comporte l'autorisation à donner au conseil pour la présentation d'un concordat aux créanciers et décision à prendre sur la dissolution anticipée, s'il y a lieu, de la société ou la réduction du capital social.

---

Phosphates de Tebbaka  
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1932)

Hors cote, les Phosphates de Tebbaka valent à peu près 5 fr. ; l'assemblée du 6 mai a approuvé les comptes de 1931, se soldant par une perte de 3.515.899 fr., le solde débiteur total ressort à 8.874.497 fr. L'assemblée extraordinaire pour concordat et éventuellement réduction du capital a été reportée à quinzaine, faute de quorum. On nous signale que le concordat sera certainement voté et qu'il sera proposé une réduction de capital de 20 millions à 1 million, qui sera suivie d'une augmentation dont le montant n'est pas encore connu.

---

Phosphates et Superphosphates de Tebbaka  
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1932)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a autorisé le conseil à formuler des propositions concordataires aux créanciers de la société. Toute décision a été ajournée

au sujet de la réduction éventuelle du capital social, laquelle réduction est subordonnée à l'acceptation du concordat par les créanciers.

---

AU RÉPERTOIRE DES FAILLITES  
Société anonyme des Phosphates et superphosphates de Tebbaka  
(*Les Annales coloniales*, 12 décembre 1933)

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 6 décembre, a converti en état de faillite la liquidation judiciaire prononcée en novembre 1930 envers la Société anonyme des Phosphates et superphosphates de Tebbaka, au capital de 20 millions, ayant p. objet l'exploitation de gisements de phosphates dans l'Afrique du Nord, notamment à Tebbaka, avec siège à Paris, 26, rue Bassano.

M. Hildentinger a été confirmé dans ses fonctions de juge-commissaire et M. Coutant à Paris, 29, rue de Buci, précédemment, liquidateur provisoire, a été nommé syndic provisoire.

---